

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du
Raincy

Canton de Sevrans

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FEVRIER 2023 A 19 HEURES EN SALLE DES FÊTES

Désignation d'un-e secrétaire de séance

Affaires générales

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
- 2 Signature de l'avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Sevrans relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 3 Autorisation du conseil municipal pour l'engagement de procédures judiciaires
- 4 Approbation du règlement du budget participatif

Budget 2023

- 5 Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable
- 6 Vote des taux d'imposition des taxes communales – année 2023
- 7 Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
- 8 Création, actualisation et clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)
- 9 Reprise anticipée des résultats 2023
- 10 Budget principal ville 2023
- 11 Budget principal photovoltaïque 2023

Affaires financières

- 12 Demande de subventions pour le programme d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023
- 13 Demande de subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD 2023) au titre du programme S relatif à la vidéo protection, la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la police municipale
- 14 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions
- 15 Attribution de subventions au secteur associatif au titre de l'exercice 2023
- 16 Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Evariste Galois dans le cadre du dispositif des cités éducatives
- 14 Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Théâtre de la Poudrerie » pour les années 2023-2024 et 2025.

Sports

- 18 Convention Héritage avec le Comité Organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques (Paris 2024) pour le réemploi d'un bassin olympique de compétition. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention.

Personnel territorial

- 19 Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité – Création de 11 postes et 13 suppressions de postes
- 20 Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité – Création de postes et suppressions de postes

Décisions

Décisions n°2022/376 à 2023/38 inclus prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sevran, le 8 février 2023
Le Maire

Stéphane BLANCHET

